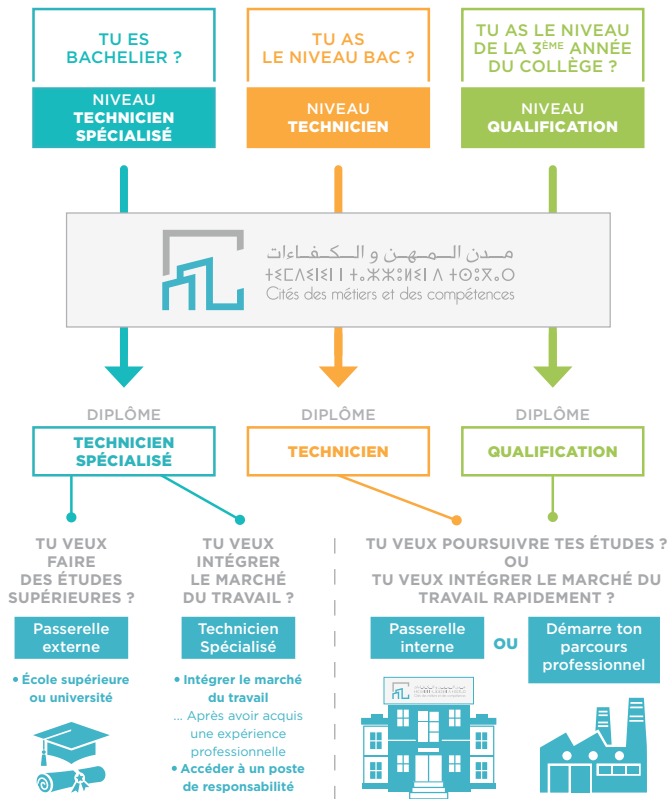




DÉCOUVREZ LES PARCOURS DE FORMATION À LA CMC

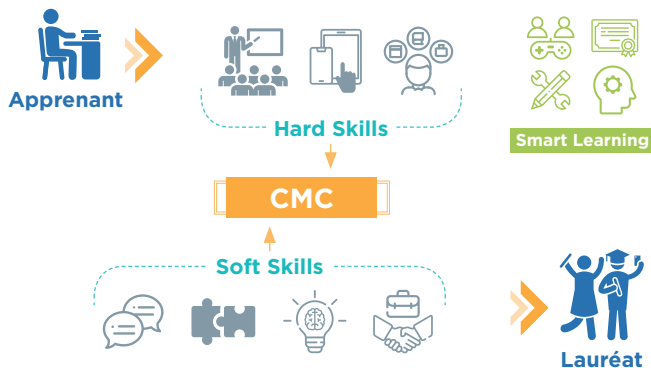
FORMATION DIPLÔMANTE



FORMATION QUALIFIANTE

Formation de courte durée de 3 à 9 mois

LA CMC EST UNE RÉELLE SKILLS FACTORY



مدن المهن والكفاءات
ⵜⴰⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⵓⵔⵜ ⵜⴰⵏⵓⵙⵓⵔⵜ
Cités des Métiers et des Compétences

PÔLE MÉTIERS



PÔLE SERVICES À LA PERSONNE





DÉCOUVREZ LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE



FORMATION DIPLÔMANTE

TECHNICIEN SPÉCIALISÉ

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation (33 ans au maximum pour les bénéficiaires du système des passerelles)

Niveau scolaire minimum : Diplôme du Baccalauréat



ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN PETITE ENFANCE

Professionnel chargé d'accompagner et d'encadrer les enfants pour développer leurs compétences psychomotrices, linguistiques...

TECHNICIEN

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation (33 ans au maximum pour les bénéficiaires du système des passerelles)

Niveau scolaire minimum : 2^e année du Baccalauréat



AIDE ÉDUCATEUR EN PRÉSCOLAIRE

L'Éducateur Spécialisé en Préscolaire assure un rôle d'accompagnateur et se charge de l'encadrement individualisé des enfants, en vue de développer leurs compétences psychomotrices, et linguistiques, entre autres.



FORMATION QUALIFIANTE



ASSISTANT À LA VIE FAMILIALE

L'AVF prend soin du foyer de ses employeurs par l'entretien courant de leur logement et de leur linge, en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. L'AVF contribue également au bien-être des personnes dont il-elle assure la garde – enfants, adolescents ou adultes en situation de dépendance – en respectant leur dignité, leur intégrité et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'AVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect et l'écoute de la personne.

L'activité professionnelle de l'AVF se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun. Il /elle peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.



AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

L'AVS intervient dans la vie quotidienne de personnes en situation de dépendance : petite enfance ou du fait d'un handicap, d'une maladie ou du vieillissement, nécessitant pour ces raisons un accompagnement personnalisé. L'AVS peut travailler le plus souvent à domicile, dans des structures d'accueil collectif de jeunes enfants, en maison de retraite, ou en établissements spécialisés, il / elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité d'un professionnel encadrant. À domicile, l'activité professionnelle se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun. L'AVS peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.



PERSONNES ÂGÉES

Son intervention est adaptée aux besoins de la personne vieillissante, en situation de dépendance avérée ou pas. Les connaissances de la personne âgée, du processus de vieillissement et des pathologies qui peuvent s'en suivre, lui permettent d'adapter son accompagnement en privilégiant le maintien des acquis et l'aide à apporter à la personne en fonction de l'évolution des déficiences.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Son intervention est adaptée aux besoins à chaque personne en situation de handicap qu'il/elle accompagne, dans le respect de sa dignité, de son intégrité et de sa sécurité. Ses connaissances des différents handicaps lui permettent de bien cerner les problématiques rencontrées et de mettre en œuvre un accompagnement répondant aux besoins spécifiques de la personne concernée.

PETITE ENFANCE

Il exerce ses activités auprès de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Elle participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents. Elle établit avec les enfants, les parents et/ou les autres professionnelles une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.